

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 94-322 DU 8 JUILLET 1994
/MFPRA.DGFP.DGCA.

Portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur MIETE
Antoine Ernest, Ingenieur des Tra-
vaux Agricoles des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Ser-
vices Techniques (Agriculture-
Genie Rural).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,D,E
(actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1952 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires
de la République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglé-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son ar-
ticle 1er § 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les
modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérimaires des Ministres ;

.../...

111

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 5116/MTPS.DGTFP.DFP du 27 Juillet 1981 autorisant Monsieur MIEYE Antoine Ernest, Contrôleur d'Elevage de 4ème échelon à se rendre en Roumanie pour y suivre un stage de Formation (Régularisation) ;

(/u l'arrêté n° 2209/MTSS.DGFP.DGPCE du 30 Août 1990, portant promotion au titre de l'année 1988 de certains fonctionnaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture- Elevage-Genie Rural) en tête SOUSSA ISSIE Théogène ;

(/u la lettre n° 0549/MJDR.DGDR.DAAFJP du 06 Avril 1991 du Directeur des Affaires Administratives, Financières Juridiques et du Personnel au Ministère de la Jeunesse et du Developpement Rural transmettant le dossier de l'intéressé ;

E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973, susvisés Monsieur MIEYE Antoine Ernest, Ingenieur des Travaux Agricoles de 10ème échelon, indice 1460 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Genie Rural) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialité : Comptabilité et Economique Agraire delivré par l'Universit BABES Bolyai Cluj-Napoca en Roumanie, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 8ème échelon, indice 1540 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 12 Décembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 Juillet 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

- Jean Prosper K O Y O. -

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1 D.G.C.F..... 2
- DGFP/DGCA..... 3 M.D.R..... 2
- DGFP/DLC..... 2 DOSSIER..... 2
- D.G.B..... 3 INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2./-